



**HAL**  
open science

## décoloniser la corruption

Tarik Dahou

► **To cite this version:**

Tarik Dahou. décoloniser la corruption. Les Temps Modernes, 2002, afriques du monde, 4 (620-621), pp.289-311. hal-02268720

**HAL Id: hal-02268720**

**<https://hal.science/hal-02268720>**

Submitted on 3 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## DÉCULTURALISER LA CORRUPTION

Tarik Dahou

Gallimard | « Les Temps Modernes »

2002/4 n° 620-621 | pages 289 à 311

ISSN 0040-3075

ISBN 9782070767137

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/vue-les-temps-modernes-2002-4-page-289.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Gallimard.

© Gallimard. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## DÉCULTURALISER LA CORRUPTION

La corruption a longtemps été traitée comme un phénomène propre aux sociétés du Sud, avant que cette idée ne s'effrite sous l'effet des révélations liées aux affaires politico-mafieuses dans les démocraties occidentales au cours des années 80. Pour autant, la bonne gouvernance<sup>1</sup>, remède miracle proposé par les institutions financières internationales à ce « terrible mal », ne s'applique qu'à un bout de la chaîne, celui où sont situées les administrations du Sud. Il est en effet paradoxal que la corruption puisse aussi facilement s'immiscer dans les filières du développement sans qu'aucun critère de bonne gouvernance ne s'applique aux institutions de coopération bilatérales ou multilatérales.

Jusqu'à présent, les dispositifs de surveillance relatifs à la bonne gouvernance ne ciblent que les Etats récipiendaires de l'aide et ne s'attaquent pas aux mécanismes d'attribution. Les comportements des acteurs sont visés par ces politiques soulignant la multiplicité des normes sociales qui les influencent. Du point de vue développementiste, les normes socioculturelles rendraient compte de la corruption des administrateurs. Les dispositifs du développement ne sont pas considérés comme des causes à part entière, ce qui tend à surestimer l'explication culturelle. La « culpabilisation » du phénomène de corruption dans ces milieux ne servirait-elle pas à masquer un certain nombre de systèmes de rente existant au sein même des « machines » de coopération ?

---

1. Les institutions internationales désignent derrière ce terme une gestion saine des affaires publiques caractérisée par la transparence et la rationalité dans l'allocation des ressources.

Les analystes, qui tentent de trouver une spécificité aux formes revêtues par la corruption dans les sociétés du Sud, font le lit de tels discours. Pour certains, les ramifications internationales et les déterminants culturels qui influencent la corruption au Sud ne la rendraient pas analysable dans les mêmes termes que celle des sociétés occidentales. Pour d'autres, les facteurs culturels qui s'ajoutent aux facteurs d'analyse plus traditionnels, tels que l'économique et le politique, seraient à l'origine de son caractère généralisé.

Pendant est-ce la culture qui surdétermine les comportements économiques et politiques ou cette dernière n'est-elle pas en grande partie le reflet de la « relocalisation<sup>2</sup> » des systèmes économiques et politiques ? La notion de culture est en effet mouvante et façonnée par les histoires économiques et politiques qui empruntent à des espaces enchevêtrés. Il paraît dès lors difficile de faire l'économie d'une historicisation de pratiques qui, après un tel exercice, pourraient se révéler faiblement ancrées dans des dynamiques culturelles.

La banalisation de la corruption pourrait avoir pour origine la faiblesse des Etats africains. Mais cette faiblesse est-elle due à l'absence d'« indigénisation » de l'Etat moderne en Afrique, dont la rationalité ne s'appuierait pas sur des normes historico-sociales locales ; ou doit-on au contraire considérer qu'elle est imputable à son historicité ? L'explication, découlant de l'antagonisme entre un Etat qui revêtirait des modes de gouvernement rationnels et une société qui, organisée autour de règles différentes, dénaturerait les institutions par la redistribution communautaire, repose sur une trop forte opposition entre des cultures locales et des institutions globales. Cette thèse, en situant l'ampleur de la corruption dans la capture de l'Etat par des groupes qui ne reconnaissent pas la nature publique des institutions, glisse facilement vers le culturalisme.

Si l'historicité des sociétés africaines est en cause, ne s'est-elle pas forgée à travers le phénomène plus large de la mondialisation des échanges. Bien que la corruption soit inhérente à toute forme d'Etat, sa généralisation ne saurait être un atavisme issu de l'Afrique pré-coloniale, car elle tire son origine de l'inscription des sociétés africaines dans le processus de mondialisation. La traite et le commerce humain qu'elle a suscité ont largement contribué à l'expansion des

---

2. Ce concept est employé par l'anthropologie contemporaine anglo-saxonne pour apprécier comment les contextes locaux façonnent d'une manière tout à fait particulière certains phénomènes globaux.

logiques corruptives. Par la suite, l'Etat colonial s'est construit sur les décombres de la traite en institutionnalisant de telles pratiques.

Au moment des indépendances, l'Etat postcolonial a perpétué les modes de gouvernement de son prédécesseur tout en s'insérant dans un système de clientélisme international alimenté par la rente pétrolière. Cette phase de progression rapide des échanges internationaux a entraîné le développement d'une « grande corruption », qui a fini par accroître les pratiques corruptives au sein des nouveaux Etats.

Suite à la faillite des finances publiques, les Etats africains, soumis à une dérégulation sous l'effet des Plans d'ajustement structurel (PAS), ont vu leurs administrations périr et trouver les moyens de leur fonctionnement dans les pratiques de concussion. Le tarissement de l'aide publique a été concomitant de l'afflux de fonds en provenance de multinationales privées, peu scrupuleuses sur les règles éthiques dès lors qu'il s'agit d'emporter des marchés ou de s'offrir des situations de quasi-monopole.

Force est de constater que les échanges avec des Etats du Nord et des firmes transnationales ont leur part de responsabilité dans l'importance du phénomène de corruption, ce qui relativise l'affirmation de la propension des Etats africains à véhiculer la corruption. Corruption au Nord et corruption au Sud apparaissent étroitement liées dès lors que l'on accorde assez d'attention aux transactions frauduleuses sur les marchés internationaux. Certes, le problème se pose de façon plus nette dans les pays africains ; toutefois cette particularité n'est-elle pas plutôt due au manque de moyens mobilisables pour son éradication ?

A une autre échelle, des études anthropologiques au niveau micro portant sur les comportements de corruption conduisent inconsciemment à alimenter les thèses culturalistes du monde du développement. L'insistance de certains observateurs sur les structures communautaires, dont les qualités redistributrices sont considérées comme des vecteurs de corruption, participe du propos qui relègue les sociétés africaines aux marges du politique. Il est en effet curieux d'accorder peu d'attention aux phénomènes de pouvoir qui influencent considérablement les attitudes d'acceptation des malversations en Afrique, alors que l'explication politique s'impose pour l'étude des sociétés occidentales.

Les travaux, qui tentent de faire de la corruption une question anthropologique à part entière, ne participent-ils pas de la

confusion des discours sur les rapports entre culture et corruption ? Si le recours aux méthodes d'enquête de la discipline est légitime pour analyser des pratiques de corruption, ne peut-on pas s'interroger sur la pertinence de centrer les recherches sur l'« enchâssement » des pratiques de corruption dans un registre culturel ? Un tel programme de travail peut parfois tendre vers une vision culturaliste. En effet, souligner l'incompatibilité entre des normes locales et globales stigmatise les différences et empêche de saisir le caractère profondément hétérogène et pluriel des phénomènes sociaux. Les penchants relativistes d'une démarche trop focalisée sur les représentations servent parfaitement les discours qui tentent d'expliquer par la culture le caractère massif de la corruption en Afrique.

En prenant le contre-pied de ce type d'étude, à partir d'une analyse comparée des systèmes factionnels et des modes de pouvoir qui en découlent dans des sociétés sans « branchements<sup>3</sup> » évidents — wolof du delta du Sénégal et corse —, la corruption sera désenchâssée de la culture pour être restituée dans les systèmes politiques. Seuls les modes de régulation politique sont à même de rendre compte des récurrences de la corruption.

DES ROYAUMES AUX ÉTATS CONTEMPORAINS :  
L'HISTORICISATION DE LA CORRUPTION EN AFRIQUE

*Les Etats précoloniaux*

Nous n'entendons aucunement trouver l'origine de ce phénomène dans l'insertion de l'Afrique au sein d'une division internationale du travail qui la marginaliserait et aurait pour effet de développer la corruption de ses élites politiques (point de vue dépendantiste). Il est patent que la corruption était inhérente au fonctionnement des royaumes africains, au sein desquels les systèmes tributaires tenaient une place essentielle. Ces mécanismes du pouvoir ont été communs à la plupart des Etats précoloniaux d'Afrique de l'Ouest.

La constitution des monopoles dans le commerce de traite provenait essentiellement de la corruption des pouvoirs royaux.

---

3. J.-L. Amselle, *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion, 2001.

En effet, l'établissement de diasporas commerçantes était rendu possible par l'achat des faveurs du prince. Au sein des royaumes du Soudan central, des monopoles étaient concédés aux commerçants étrangers insérés dans les réseaux de traite, après le paiement d'un lourd tribut<sup>4</sup>. Ces allochtones parvenaient même à tisser des alliances matrimoniales avec les souverains soucieux de renforcer le pouvoir qu'ils tiraient du transit des marchandises dirigées vers le Sahara et l'Atlantique.

La corruption dans les royaumes du Soudan s'illustre également par le fait que l'octroi du poste de percepteur des taxes sur les activités commerciales reposait sur le principe de vénalité ; pour obtenir une telle fonction les postulants entraient en compétition par des dons importants aux rois. Le recours à ces pratiques corruptrices permettaient d'accéder à une position hautement rémunératrice<sup>5</sup>. Ces exemples dévoilent l'enracinement de la corruption dans les royaumes de l'Afrique de l'Ouest et dans leurs appareils de prélèvements fiscaux.

D'autres situations témoignent de la permanence de cette pratique dans les royaumes de la région. En effet, les historiens de la Sénégambie ont montré comment les systèmes de protection entre les royaumes, qui se sont développés dans le contexte de guerre généralisée de la traite, ont institutionnalisé les mécanismes tributaires<sup>6</sup>. Les protections étaient octroyées par les souverains au prix du versement de nombreux tributs dont s'acquittaient les populations aux marges du pouvoir central. Les espaces autonomes devaient leur survie aux ressources allouées au royaume le plus proche.

Le croisement des traites atlantique et saharienne a conduit au développement de rapports clientélistes entre les royaumes, rapports ne reposant pas forcément sur une base communautaire, mais sur des intérêts circonstanciés. Ces territoires, organisés autour de rivalités croisées et de rapports transversaux aux ensembles communautaires, ont été qualifiés d'« espaces politiques en

---

4. C. Arditi, « Du prix de la kola au détournement de l'aide internationale : clientélisme et corruption au Tchad (1900-1998) », in G. Blundo, *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*. Cahiers de l'IUED, n° 9, Paris, PUF, 2000.

5. *Ibid.*

6. M. Diouf, « Le clientélisme, la technocratie et après », in M.C. Diop, *Trajectoires d'un Etat*, Paris, CODESRIA/Karthala, 1990.

damier<sup>7</sup> ». Ces relations d'alliances, qui étaient basées sur des rapports dissymétriques et de nature clientélaire, engendraient des systèmes de redevances.

En ce qui concerne les royaumes situés le long du fleuve Sénégal, leurs structures politiques ont largement été influencées par ces relations, car les clans qui s'opposaient pour la prise du pouvoir s'inséraient dans des rapports de clientèle avec les royaumes maures situés au Nord. Ces affrontements ont évolué vers des oppositions factionnelles durables, menant les chefs à recruter et fidéliser leur clientèle par la distribution de diverses richesses. La circulation des biens revêtait une place essentielle pour ces « partis » qui se disputaient le leadership politique.

Ce jeu politique qui se déployait par l'échange clientélaire était tout à fait typique du royaume du Waalo. En effet, si le noyau des factions était composé de lignages aux multiples relations matrimoniales, elles ne se réduisaient pas au clan parental et nécessitaient que certains biens du matrilignage soient frappés d'indivision pour être destinés à l'entretien des clientèles<sup>8</sup>. Ainsi les relations d'allégeance qui structuraient les factions du Waalo ont-elles été des vecteurs de corruption.

Les relations de corruption ont façonné dans le temps long les logiques politiques des sociétés précoloniales. Il est évident que le commerce de la traite a stimulé l'expansion des systèmes tributaires et des pratiques corruptives qu'ils véhiculent. Par la suite, la période coloniale a contribué au nouvel essor de ces comportements.

### *La greffe coloniale et l'Etat postcolonial*

Pour mieux comprendre comment les pratiques corruptives se sont enracinées au cours de l'ère coloniale, il est nécessaire de s'appesantir sur les formes de gouvernement qui caractérisent cette période. L'Etat colonial a largement puisé dans le répertoire de la violence pour asseoir son autorité. A cette violence correspondait un Droit, dont la seule fonction était l'application de la sanction<sup>9</sup>.

---

7. J. Schmitz, « L'islam en Afrique de l'Ouest : les méridiens et les parallèles », *Autrepart*, n° 16, 2000.

8. B. Barry, *Le Royaume du Waalo*, Paris, Karthala, 1985.

Cette forme particulière de justice, bâtie pour infliger la peine, impliquait nécessairement l'impunité de ceux qui participaient au système d'assujettissement colonial.

Parallèlement à ce système de sanction se développèrent des stratégies de contournement de l'autorité par la corruption des individus situés au cœur de cet appareil répressif. Différents versements permettaient en effet aux sujets de passer entre les mailles du filet des peines et corvées infligées par l'Etat. En outre, la concession du pouvoir régalien de l'Etat à des privés, qui s'obtenait par l'achat de privilèges, a fondé un « gouvernement privé indirect ». Les passe-droits ainsi accordés servaient à atteindre les impératifs de production et de rendement, mais avaient pour conséquence la privatisation des ressources publiques.

La croissance d'un Etat prédateur et distributeur de prébendes s'est poursuivie avec l'indépendance des colonies africaines. Loin de rompre avec la logique de domination de l'appareil colonial, l'Etat postcolonial n'a fait que reproduire les modèles clientélistes de son prédécesseur et la corruption qui l'accompagnait. Même parmi les régimes les plus autoritaires, la corruption a toujours été érigée en mode de régulation de l'Etat. Ce que l'on a qualifié de « politique du ventre<sup>10</sup> », pour rendre compte de la dilapidation des ressources publiques en postcolonie, a irrigué des réseaux de parenté ainsi que des réseaux communautaires ou politiques.

Les groupes sociaux se sont appropriés l'Etat sous la forme d'une tontine où les cliques au pouvoir accaparent en toute légitimité les ressources publiques avant de céder la place à d'autres. Si cette corruption est comparable à celle qui s'est propagée au sein des institutions coloniales, la croissance exponentielle des ressources de l'aide bilatérale et internationale a une incidence considérable sur son ampleur. La corruption a été sans commune mesure avec celle de la période précédente étant donné l'avènement d'un clientélisme international par l'intermédiaire des mécanismes de l'aide publique au développement.

Si la construction des bureaucraties d'Etats et le contrôle des

9. A. Mbembe, *De la post-colonie*, Paris, Karthala, 2000.

10. Cette expression est polysémique puisqu'elle évoque aussi bien la commensalité, qui absorbe les ressources détournées, que la symbolique magico-religieuse, qui se trouve derrière de tels actes (J.-F. Bayart, *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1989).

secteurs de rente, au moment des indépendances, ont permis de mobiliser d'importantes ressources pour alimenter la machine à corruption, avec le recyclage des pétrodollars en prêts internationaux pour les pays du tiers monde, des ressources gigantesques vont, elles aussi, être aspirées dans des systèmes de détournement. Ces pratiques concernent aussi bien les affaires commerciales internationales que les relations entre chefs d'Etat du Nord et du Sud<sup>11</sup>. Il est indéniable que ces mécanismes de corruption internationale ont répliqué la corruption au sein des Etats africains jusqu'au plus bas niveau de son administration.

Certaines études ont mis l'accent sur les liens entre grande corruption et petite corruption, en montrant qu'il s'agit de chaînes aux limites ténues et dont les niveaux de recouvrement sont multiples. Dans un tel contexte, les biens publics ont tendance à perdre de leur caractère inappropriable, y compris au niveau local. Des exemples montrent la confusion entre biens publics et biens privés à toutes les échelles de gouvernement. En effet, dans la ville d'origine du « père de la nation ivoirienne », les ressources municipales relèvent d'une concession non pas étatique mais présidentielle, étant donné que les proches du président Houphouët-Boigny influent sur les décisions des élus<sup>12</sup>.

Cette confusion, qui entretient le caractère généralisé de la corruption dans les Etats africains, a été considérée comme un néopatrimonialisme<sup>13</sup> en référence explicite à l'Etat féodal européen. Une telle analogie, un peu trop occidentalocentrée, a sous-estimé le caractère original de la construction de l'Etat africain dans une histoire propre et un contexte international qui ont structuré dans le

---

11. Tout le monde a en tête les images du film *Mobutu, roi du Zaïre* où l'on peut voir des hommes d'Etat français en état d'ébriété au cours de l'anniversaire du général président, et qui rappellent qu'une part de l'argent du développement a financé des campagnes électorales en Occident.

12. S. Jaglin, « L'ajustement gestionnaire à Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire), le "vieux" et la commune "au village" », in S. Jaglin & A. Dubresson, eds, *Pouvoirs et cités d'Afrique noire, décentralisations en question*, Paris, Karthala, 1993.

13. J.-F. Médard, « La corruption politique et administrative et les différenciations du public et du privé : une perspective comparative », in M. Borghi & M. Meyer-Bisch (dir.) *La Corruption. L'envers des droits de l'homme*, Fribourg, Editions universitaires, 1995.

temps long des modes de gouvernement basés sur le clientélisme et la corruption.

*La libéralisation, un remède pire que le mal ?*

Au cours des années 80, la faillite de l'Etat postcolonial pousse les institutions financières internationales à engager un vaste mouvement de libéralisation. Les PAS (« Programme d'ajustement structurel ») ont été élaborés au début de la décennie 1980 pour libéraliser les économies du Sud afin de faire obstacle aux cercles d'intérêts ancrés dans les bureaucraties africaines. C'est ainsi que les privatisations de nombreuses fonctions de l'Etat s'imposent aux élites politiques, lesquelles rechignent souvent à l'application de telles mesures. L'octroi de nouveaux prêts est désormais conditionné à l'établissement de politiques de libéralisation.

Dans l'esprit des réformes, l'action de l'Etat doit désormais se cantonner aux fonctions régaliennes. Avec la privatisation de la plupart des entreprises publiques, qui avaient fleuri après les indépendances, son rôle productif doit disparaître. Par ailleurs, le financement de l'économie par les ressources publiques est lui aussi abandonné au profit des investissements directs étrangers, sous la forme de *joint ventures*. La fonction publique fait elle aussi l'objet de contractions drastiques puisqu'une grande partie des effectifs sont licenciés et les salaires sont bloqués sur la longue période ; ces coupes claires dans les budgets sont destinées à améliorer la productivité de l'administration.

La première phase des PAS est marquée par « une thérapie de choc » qui va non seulement affecter durablement les secteurs productifs des pays africains, mais également éroder les capacités régaliennes de l'Etat. Le manque de ressources affectera des secteurs cruciaux comme la justice, la police, ainsi que d'autres secteurs stratégiques pour la croissance à long terme, comme l'éducation et la santé. Il va sans dire que le dénuement qui caractérise les administrations a été l'une des causes principales d'un nouvel essor de la corruption. La faiblesse des salaires et le recours presque systématique au bénévolat pour pallier les déficiences de la fonction publique ont eu pour conséquence l'autorémunération du personnel par le biais de la concussion.

En ce qui concerne les privatisations consécutives aux PAS,

celles-ci ont servi aux élites politiques à former de nouvelles colusions avec les élites économiques pour trouver les moyens de s'imposer dans les luttes partisans. Les délits d'initié, la sous-estimation des prix de vente des entreprises publiques, la concession de monopoles de fait, et autres prévarications, ont été un trait commun des processus de transition vers l'économie de marché. Loin de contrecarrer les recouvrements entre sphère publique et sphère privée, la libéralisation les a sans aucun doute accrus. Les politiques de privatisation ont très fréquemment promu au rang d'entrepreneur national des individus insérés dans les cliques au pouvoir au moment où elles étaient mises en œuvre.

Il apparaît clairement que la libéralisation a été au cœur des mécanismes de chevauchement entre réseaux officiels et occultes pour l'accumulation d'un capital économique, politique et symbolique<sup>14</sup>. Manifestement les politiques de libéralisation ont accentué les processus de « criminalisation de l'Etat<sup>15</sup> » et n'ont pas représenté une rupture avec les anciens mécanismes du pouvoir. Dans certaines situations, comme au Nord-Cameroun, il existe même une continuité entre les anciennes formes d'économies tributaires et celles des économies mafieuses contemporaines<sup>16</sup>.

La prise de conscience par les institutions internationales de l'échec de la libéralisation à enrayer la corruption a été à l'origine des discours des bailleurs de fonds sur la bonne gouvernance. Cependant, ces derniers stigmatisent les modes de gouvernement des Etats africains, affublés de tous les maux, sans s'attaquer aux mécanismes pervers du marché.

Les politiques de lutte contre la corruption de la Banque mondiale n'ont été jusqu'à présent que rhétoriques, car elles n'ont ciblé que quelques PME des pays du Sud<sup>17</sup> et ne se sont pas encore attaquées aux firmes internationales, pourtant à l'origine de nombreuses malversations. L'impact de la mondialisation et de son corol-

---

14. J. Cartier-Bresson, « La Banque mondiale, la corruption et la gouvernance ». *Revue tiers-monde*, n° 161, 2000. L'ensemble de ces dynamiques se révèlent en tout point similaires à celles qui ont suivi les politiques de transition dans les pays de l'Est.

15. J.-F. Bayart, S. Ellis & B. Hibou, *La Criminalisation de l'Etat*, Paris, Edition complexe, 1997.

16. J. Roitman, « La garnison entrepôt », *Autrepart*, n° 6, 1998.

laire, la dérégulation des échanges, sur le développement sans précédent de la corruption est au contraire systématiquement minoré.

### *Le développement, un facteur de corruption ?*

La libéralisation (synonyme de dérégulation dans les contextes africains) sous l'égide des organisations de développement a finalement aggravé les pratiques corruptives. Ce constat est révélateur d'une responsabilité des politiques de développement dans l'accroissement de ces logiques. Les détournements au sein de projets de développement, qu'ils se déroulent à l'échelle locale ou nationale, sont en effet monnaie courante, et les menaces de suspension de l'aide ne concourent que rarement à leur inhibition. Au regard du financement du jeu politique partisan au moyen des ressources du développement, jeu parfaitement institutionnalisé<sup>18</sup>, la crédibilité de telles représailles est ici en cause.

Ne peut-on pas dès lors affirmer le rôle actif du développement dans l'essor des mécanismes de corruption ou, au risque de paraître polémique, d'en faire une cause déterminante des comportements de prévarication ? Le trop rare contrôle externe auquel se plient les institutions de développement encourage de tels agissements. De plus quelques rocambolesques affaires de détournement d'argent, effectué par des « experts internationaux » au sein de programmes gérés directement par des organisations multilatérales, rappellent que celles-ci ne sont pas à l'abri de comportements frauduleux.

Il est en tout cas indéniable que l'ingénierie du développement favorise les comportements de corruption. La complexité des règles d'éligibilité aux projets, rarement en adéquation avec les compétences des bénéficiaires, ou le manque de clarté des normes d'attribution contribuent à l'émergence d'intermédiaires aux pratiques vénales. Ces « courtiers du développement<sup>19</sup> » monnaient leur capa-

17. J. Cartier-Bresson, *op. cit.*

18. Les systèmes de dépouilles des Etats africains se sont développés en s'appuyant sur les ressources du développement. Contrairement à ce type de systèmes aux Etats-Unis, qui se sont diffusés par des canaux privés locaux, les exemples africains révèlent leurs ramifications avec les ressources extérieures.

cité à mobiliser les ressources des intervenants en prélevant directement sur les financements des projets.

L'aide tend à générer la corruption par d'autres biais. D'une part, l'aide par projets recourt fonctionnellement à la corruption des administrations locales. En effet, pour des motifs d'efficacité, les agents de projets incitent régulièrement aux comportements illicites et contribuent ainsi à leur banalisation au sein de la société réceptrice<sup>20</sup>. D'autre part, l'aide par l'« offre<sup>21</sup> », étant donné les mécanismes de rareté et de compétition qu'elle entretient, génère des pratiques corruptrices. Cela est autant valable pour l'ensemble des cabinets internationaux qui gravitent autour des agences de développement, même si ceci est mal documenté, que pour les maîtres d'œuvre nationaux.

Pour se positionner sur les « marchés du développement », des collusions entre acteur du Nord et acteur du Sud peuvent être décelées. Il a parfois été possible d'observer la corruption de conseillers régionaux et municipaux par une ONG du Nord au travers de rémunérations fictives, ou en fermant les yeux sur des détournements d'aide alimentaire. Celle-ci cherchait à décrocher l'appel d'offre d'une agence multilatérale qui transitait par un conseil régional, sous prétexte de renforcement de la décentralisation.

Les « châteaux » du développement, qu'ils soient auparavant issus des programmes contre la sécheresse au Sahel ou désormais de la lutte contre le sida, révèlent les opportunités d'enrichissement qu'offre le champ du développement<sup>22</sup>. Certes, l'ultra-libéralisme et son corollaire la faiblesse de l'Etat sont des éléments déterminants de la corruption, mais l'intervention en développement la génère souvent par divers procédés. Le déficit de sanction à l'efficacité, qui se manifeste par l'inexistence d'observatoires publics ou de citoyens pour évaluer l'aide, explique sans aucun doute la capacité du secteur du développement à se dérober aux règles du

19. J.-P. Olivier de Sardan, T. Bierschenk & J.-P. Chauveau, *Les Courtiers du développement*, Paris, Karthala, 2000.

20. M. Mathieu, « Projets de développement et corruption. Prédispositions et effets d'entraînement », in G. Blundo, *op. cit.*

21. Les appels d'offre pour gagner en transparence constituent une matrice nouvelle de l'octroi des projets de développement.

22. M.-F. Lange, « Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien », *Autrepart*, n° 10, 1999.

droit. Mais peut-on s'attendre à une réforme imminente étant donné que ce flou entretenu sert fréquemment à masquer les intérêts géostratégiques des pays donateurs ?

Les idées culturalistes pour expliquer le caractère généralisé de la corruption, largement répandues dans les milieux du développement, semblent intenables lorsque l'on se penche sur les structures de la corruption en Afrique. Ces dernières se révèlent effectivement largement dépendantes des phénomènes de globalisation. Pourtant, la dénonciation de la corruption véhicule souvent des idées culturalistes sur les sociétés africaines, dès lors qu'elle ne mentionne pas les causes structurelles, à savoir la faiblesse de l'Etat et du marché.

LES LOGIQUES LOCALES DE LA CORRUPTION :  
L'INTERCULTURALITÉ DU PHÉNOMÈNE

*La corruption, objet anthropologique ?*

À côté des dispositifs du développement, des anthropologues ont cherché à appréhender l'ancrage local de la corruption à travers son « enchâssement culturel », tout en essayant d'apporter une explication à son caractère généralisé dans les sociétés africaines<sup>23</sup>. L'auteur propose une solution pour contourner l'écueil du culturalisme en recourant au concept d'« économie morale<sup>24</sup> de la corruption », qui recouvre l'inscription de pratiques dans des évolutions historiques, plutôt que dans un mythe système de valeurs.

L'explication de la banalisation de la corruption est ici fondée sur la négociabilité permanente des règles, les logiques de marchandage, de courtage et de cadeau, l'autorité prédatrice, et enfin l'accumulation redistributrice. À ces facteurs déterminants s'ajoutent des « facilitateurs » qui ont un effet entraînant sur la corruption : il s'agit de la surmonétarisation des formes de sociabilité, et le sentiment de honte (surdimensionnement des normes de l'honneur).

Si cette approche constitue un effort louable pour apporter une

23. J.-P. Olivier de Sardan, « L'économie morale de la corruption », *Politique Africaine*, n° 63, 1996.

24. Ensemble de pratiques culturellement et historiquement construites (E.P. Thompson, « Moral Economy Reviewed », in E.P. Thompson, *Customs in Common*, London, Penguin Books, 1991).

explication à la fréquence de la corruption en dehors de déterminants culturels, il n'est pas exclu qu'elle entretienne la confusion. Certaines des causes historiques identifiées par l'auteur ne sont absolument pas spécifiques aux sociétés africaines de ce qui laisse subsister un certain degré d'indétermination sur les origines de la généralisation de la corruption en Afrique.

En effet, bien qu'il reste à prouver en quoi les logiques de courtoisie, de cadeau et d'autorité prédatrice sont des spécificités africaines, les difficultés majeures se situent plutôt au niveau des autres facteurs. D'une part, la négociation des règles est moins une propriété des espaces politiques africains qu'une caractéristique de l'ensemble des sociétés en transition<sup>25</sup>, surtout lorsque de tels processus dépendent en grande partie d'institutions extérieures. D'autre part, les logiques d'accumulation redistributrices sont propres aux stratégies des *big men*, modèles d'entrepreneurs politiques élaborés à partir d'exemples tirés des sociétés du Pacifique<sup>26</sup>, et qui ne sauraient être considérés comme exclusivement africains. Il est dès lors difficile d'expliquer en quoi l'univers africain de la corruption et les logiques comportementales qui la sous-tendent se distinguent de ceux d'autres contextes.

Dans un article plus récent, l'auteur rejette la spécificité des mécanismes de la corruption en Afrique en les assimilant à ceux identifiables en Amérique du Sud ou en Asie, mais on ne perçoit alors pas très bien quel est l'intérêt de mettre en valeur des « logiques socioculturelles<sup>27</sup> » inhérentes à la corruption africaine. L'auteur justifie cette perspective en soulevant le caractère insoutenable de la négation de tout lien entre corruption et pratiques courantes. Il apparaît évident que les normes locales viennent justifier des pratiques vénales quotidiennes, mais peut-on en faire un élément explicatif de leur extension? Cela semble en effet plus dangereux, car susceptible d'offrir des arguments aux discours culturalistes.

25. F.-G. Bailey a parfaitement montré comment les sociétés locales indiennes ont négocié les normes de la démocratie qui prônaient une égalité entre les castes (F.-G. Bailey, *Les Règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971).

26. M. Godelier, *L'Enigme du don*, Paris, Fayard, 1996.

27. G. Blundo & J.-P. Olivier de Sardan, « La Corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », in « La Corruption au quotidien », *Politique Africaine*, n° 83, 2001.

Dans la continuité de ce travail anthropologique s'est dégagé un axe de recherche, qualifié de « sémiologie populaire de la corruption<sup>28</sup> ». Cette perspective consiste à étudier les représentations liées aux actes corruptifs à travers les mots qui les désignent afin d'apprécier la banalisation de telles pratiques. Si cette démarche a le mérite de poser le débat en terme « émique<sup>29</sup> » et non plus seulement « étique », elle soulève un premier problème : ces représentations apparaissent particulièrement variables dans un même contexte.

Dans un espace microsocal, un continuum d'expressions locales, qui vont de son acceptation à une forte condamnation morale, peut être remarqué. Par conséquent, les représentations peuvent révéler la banalisation des pratiques, mais aucunement servir une approche explicative, car les discours sont chargés d'ambiguïté et dépendent de stratégies circonstanciées. Une solution à ce paradoxe est possible en menant conjointement une analyse émique et une étude des pratiques concrètes au sein de réseaux serrés de relations. Un tel travail a bien été mené par ces chercheurs, mais il aurait été souhaitable que les études de cas restituées révèlent davantage la complexité des relations sociales qui unissent les acteurs au niveau micro, afin d'analyser finement leurs stratégies réciproques.

Cette approche a été suivie pour analyser les détournements au sein des associations de développement<sup>30</sup>. L'auteur aboutit à la conclusion que « le détournement de ressources de la coopération [...] équivaut à un processus de socialisation permettant leur utilisation dans le cadre de principes de sécurisation propres à la société mossi ». Ce constat est toutefois fondé sur une dichotomie outrancière entre logique marchande et logique sociale, censée être à la source de la corruption. En outre, la démarche de l'auteur se caractérise par une vision relativiste, puisqu'il se contente d'expliquer les détournements par le décalage entre les normes du développement

28. G. Blundo & J.-P. Olivier de Sardan, « Sémiologie populaire de la corruption », in *La Corruption au quotidien*, *op. cit.*

29. Ce terme regroupe l'ensemble des représentations locales associées à un phénomène social et énoncées par les acteurs au cours de discours pour caractériser leurs interactions.

30. P.-J. Laurent, « Sémantique populaire du détournement dans les associations de développement en pays mossi (Burkina Faso) », in Blundo, *op. cit.*

et les normes de cette société. Ce point est problématique, car se limiter à une contradiction entre des normes locales (dons/contre-dons) et globales (échange marchand) occulte les logiques du pouvoir, qui guident ces comportements et sont susceptibles d'être appréhendées de façon universelle en termes politiques.

L'ensemble de ces difficultés conduit à s'interroger sur la pertinence d'un programme de travail qui consiste à faire de la corruption un objet à part entière de la discipline anthropologique.

### *Le détour par le clientélisme politique dans le Waalo*

Pour contourner ces paradoxes, il est préférable d'envisager les récurrences de la corruption à partir des modes de régulation des systèmes politiques et des formes du pouvoir. L'exemple permettant d'effectuer une telle analyse est tiré d'un terrain réalisé entre 1996 et 1998 dans le delta du fleuve Sénégal, dont les limites sont à peu près celles de l'ancien royaume wolof du Waalo.

Ce département sénégalais se particularise par les transformations radicales qu'il a connues en quarante ans, avec le développement de la culture irriguée. Non seulement le système productif a subi des modifications substantielles, mais tout l'environnement économique de cette zone a été remodelé étant donné les espoirs placés dans la région du fleuve pour offrir une alternative aux cultures sous pluie. La construction des barrages au milieu des années 1980 est allée de pair avec une libéralisation de la filière riz, principale spéculation des paysans du delta. L'ensemble des fonctions économiques, autrefois assumées par des institutions parapubliques, a été rétrocédé à des organisations de producteurs.

Les politiques de privatisation ont été accompagnées de flux massifs des institutions du développement pour financer les activités d'entrepreneurs, désormais considérés comme indépendants des cercles politiques, l'argent du développement ne transitant plus par l'Etat. Cependant, ces ressources de l'économie globale furent absorbées par de nouveaux réseaux clientélistes qui se sont recomposés dans cette filière après le déclin de la culture de rente arachidière. Le clientélisme politique en milieu rural a alors pris de nouvelles formes au cours des années 1990 en se diffusant dans les sites de l'économie privatisée et les institutions de la décentralisation<sup>31</sup>.

Les financements de la Caisse de crédit agricole et la terre attri-

buée par les communautés rurales, ressources stratégiques de l'agriculture irriguée, ont circulé au sein de factions politiques en concurrence pour le leadership départemental du parti socialiste, alors hégémonique. Les oppositions de terroir et les antagonismes lignagers se sont reconstitués au sein de ces factions qui ont reconverti une grande partie des ressources de l'agriculture irriguée en moyen de lutte politique. Ces affrontements ont reproduit un système de dépouilles et ont fini par compromettre la pérennité de la riziculture irriguée en entraînant la banqueroute de la Caisse de crédit agricole.

Les détournements au sein des organisations de producteurs ont été institutionnalisés au point de devenir un rituel politique, particulièrement dispendieux. Parfois les mécanismes de l'alternance politique permirent une relative égalité dans la distribution des tributs issus des joutes factionnelles, mais ont rarement conduit à des utilisations productives. Les principes globaux qui guidaient les politiques de développement et l'appui à ces organisations paysannes ont été déconstruits par les enjeux locaux. On a finalement assisté à la réappropriation des institutions de l'économie globale par le jeu politique lignager, phénomène qui a contribué à banaliser les détournements.

Le jeu des factions au niveau local s'est révélé en tout point identique à celui du niveau national, car organisé autour du même système de dépouilles. Ainsi, les pratiques corruptives se révèlent-elles intimement liées à la structure politique sénégalaise et se réfractent au sein des arènes de différents niveaux<sup>32</sup>. L'acceptation de ces comportements illicites découle de la légitimité, pour un clan au pouvoir, de ravir au clan adverse des ressources collectives, le clan floué demeurant dans l'attente d'une victoire future qui lui accordera les mêmes privilèges. On ne peut effectivement comprendre ce phénomène si l'on ne s'appesantit pas sur les stratégies politiques issues de l'histoire locale et nationale.

---

31. T. Dahou, « Le changement dans la continuité, l'intenable pari du parti socialiste sénégalais », *Afrique Contemporaine*, n° 194, avril-juin 2000.

32. G. Blundo a également bien montré ce fonctionnement. G. Blundo, *Elus locaux, associations paysannes et courtiers du développement au Sénégal*, thèse de l'université de Lausanne, 1998.

*Les lois du silence : vers une anthropologie du pouvoir*

Ceci nous incite à resituer les pratiques de détournement au sein des mécanismes du pouvoir au niveau local. En effet les détournements, loin d'entretenir matériellement l'ensemble de la faction, ont été dilapidés au cours de fêtes somptuaires et ont finalement peu profité aux membres ayant un faible statut au sein du lignage ou aux dépendants. Dès lors, seules les formes du pouvoir au niveau local sont susceptibles d'expliquer l'acceptation de ces comportements frauduleux.

Le recours à une anthropologie de l'honneur élaborée dans les sociétés méditerranéennes est ici d'un précieux secours pour éclairer l'impunité d'actes, pourtant souvent marqués du sceau de la dépravation par les paysans<sup>33</sup>. L'honneur est en effet une norme centrale de comportement dans les sociétés marquées par une hiérarchie de rang et de privilèges. Au sein du monde méditerranéen, les interactions sociales sont en effet structurées par les positions respectives des groupes par rapport à une hiérarchie de l'honneur<sup>34</sup>. Un honneur agonistique propre aux aristocrates et un « honneur-vertu » qui s'impose aux individus de faible rang sont des traits saillants des sociétés méditerranéennes.

L'existence d'une pluralité de modèles de l'honneur dans le Waalo contemporain permet de mettre en lumière la normalisation de la corruption. Deux types d'ethos, l'un qui sied aux chefs de faction et l'autre à leurs membres, rendent compte de la non-sanction des détournements. En effet, la défense de l'honneur familial incombe aux chefs de faction qui sont honorés pour l'argent détourné échappant aux familles adverses ; ces actes sont communément sanctifiés comme des hauts faits. Au contraire, les membres des factions sont cantonnés dans un « honneur-vertu » par lequel ils sont redevables de comportements honnêtes et peuvent subir l'ostracisme de leurs proches, s'ils ne se conforment pas à ces normes. Ceci révèle que tous les détournements ne sauraient échapper à des sanctions, bien que ceux se rapportant aux luttes factionnelles soient systématiquement glorifiés.

---

33. L'étymologie du mot corruption renvoie à l'image de dépravation, puisque d'après *Le Robert* « corrompere » signifie détruire, altérer et que le mot *yàq* (détruire en wolof) est fréquemment utilisé dans la désignation des détournements.

34. J. Pitt-Rivers, *Anthropologie de l'honneur*, Paris, Hachette, 1997.

La déclinaison hiérarchique de l'honneur est également à la source de l'imposition de lois du silence aux membres des factions. Ces derniers connaîtraient un profond déshonneur, s'ils dénonçaient ces comportements à l'extérieur de la communauté. En ce qui concerne les membres des factions victorieuses, ceux qui n'en profitent guère et seraient tentés de sortir du jeu des détournements par la dénonciation sont tenus par la loyauté familiale, vertu placée au-dessus de toutes les autres<sup>35</sup>. Les témoignages révèlent souvent la mort sociale ou symbolique à laquelle s'exposeraient les individus qui transgresseraient les lois du silence.

Cependant, cette pression de la communauté est loin de se limiter aux membres des factions au pouvoir et s'impose aux autres. En effet, la mise en évidence de l'honneur agonistique révèle que le jeu des détournements est parfaitement normé et encadré dans des limites claires. Celui qui ne respecterait pas les règles du jeu politique connaîtrait aussitôt les affres du déshonneur, en étant mis au ban de la communauté villageoise. Les lois du silence de la société locale s'appliquent fréquemment aux victimes des détournements, lesquels ne peuvent attendre aucune réparation.

Il n'est pas inutile de rappeler que ces logiques de l'honneur, qui donnent leur vigueur aux lois du silence, s'articulent à un système de coercition particulièrement fort dans de petites communautés où les individus sont unis par de multiples liens sociaux. Ces règles sont à la source de l'acceptation locale de la corruption et tendent à l'impunité systématique, même lorsque de tels actes sont vilipendés et moralement condamnés.

### *La contemporanéité du phénomène corruption*

Ainsi le détour par une théorie du pouvoir et par les normes de l'honneur nous permet de restituer les pratiques de corruption dans une contemporanéité qui n'a rien de proprement africain. Les formes de la corruption en Afrique peuvent dès lors faire l'objet de comparaisons avec celles en vigueur dans d'autres sociétés. En effet, les lois du silence dévoilées dans la société wolof au Séné-

---

35. B. Ly, « L'honneur dans les sociétés oulof et toucouleur du Sénégal. Contribution à l'étude sociologique des valeurs morales africaines », *Présence Africaine*, 1967.

gal rappellent fortement l'*omerta* du sud de l'Italie où sévissent des pouvoirs politico-mafieux. Le recours à la loyauté familiale pour justifier l'*omerta* s'apparente effectivement aux pressions communautaires dans le Waalo. Même si le degré de violence entre ces lois du silence n'est pas comparable, elles répondent à des types de pression sociale tout à fait similaires.

L'analogie entre les formes de l'honneur dans la société wolof et celles des sociétés méditerranéennes suggère de pousser plus en avant la comparaison et d'expliquer l'acceptation de la corruption comme une règle des systèmes factionnels<sup>36</sup>. Il est possible de déceler la même banalisation des pratiques de corruption dans la Corse contemporaine, au point qu'aux yeux de l'opinion elle a souvent été reléguée aux confins des lois républicaines. En outre, les détournements des subventions étatiques à l'agriculture ont été si nombreux qu'ils ont entretenu l'idée de l'existence d'un système d'impunité de la région corse. Même si bon nombre de polémiques véhiculées par la presse sont peu éclairantes, elles ont montré à quel point la corruption est répandue dans les affaires publiques.

Or, la structure politique de l'Ile de Beauté s'assimile en tout point à un système factionnel. L'anthropologie a su montrer que les appartenances politiques se construisaient sur la base de l'opposition clanique. Les clans politiques sont la résultante des tensions entre les pouvoirs communautaires liés aux systèmes segmentaires et les autorités étatiques qui tentaient de les subordonner<sup>37</sup>. Les pouvoirs locaux se positionnent alors au sein du territoire à partir d'une appartenance à une faction de l'île qui s'oppose strictement à l'autre. Cette dichotomie se retrouve jusqu'au niveau de la politique villageoise, où les antagonismes familiaux s'articulent à ces clivages factionnels durables.

Un tel système s'est prolongé dans le temps avec la continuité du pouvoir notabiliaire pendant et après la Troisième république<sup>38</sup>. Les affiliations politiques, bien qu'incorporant certains enjeux partisans, sont demeurées guidées par les alliances familiales et

---

36. On peut définir le factionnalisme comme un système d'opposition dual où les ressources politiques circulent au sein d'une clique, agrégée par des mécanismes d'alliances parentales, au détriment de la clique adverse.

37. J. Gil, *La Corse entre la liberté et la terreur. Etude sur les dynamiques des systèmes politiques corses*, Paris, La Différence, 1991 (1984).

les dépendances économiques. En effet, au niveau local l'appartenance à la faction, *partitu*, se transmet héréditairement de père en fils et des familles entières demeurent dans le camp du *contrapartitu*, sans jamais en retirer aucun bénéfice<sup>39</sup>. Les allégeances claniques qui scellent ces antagonismes politiques se fondent sur l'« attachement » à un protecteur, notable procédant des histoires familiales qui mettent en valeur les hauts faits d'individus se distinguant des autres<sup>40</sup>.

Les mécanismes de l'engagement réciproque qui découlent de la loyauté factionnelle sont à l'origine des pratiques de corruption. Les emplois publics sont communément distribués aux membres du clan, de même que les subsides liées aux indemnisations agricoles. Les notables assurent en toute légitimité la redistribution des ressources publiques au sein du groupe restreint constitué par l'appartenance politique.

Cette mise en lumière des rapports factionnels en Corse nous permet de penser l'acceptation de la corruption dans les mêmes termes, dans un contexte africain et un contexte occidental. Il est alors nécessaire de concevoir les récurrences de la corruption comme un phénomène non plus seulement local, mais global, car susceptible de mener à des formes comparables dans des sociétés, en apparence fort éloignées.

Il devient de plus en plus évident que les modèles clientélistes dans les sociétés africaines sont similaires à leurs homologues dans les sociétés occidentales. Certains observateurs n'hésitent pas à franchir le pas de la comparaison, en affirmant la plus grande proximité du clientélisme des régimes africains avec celui des sociétés occidentales contemporaines qu'avec celui des empires pré-coloniaux<sup>41</sup>. Une approche de comparatisme international n'est donc pas à exclure, y compris pour des pratiques qui apparaissent de prime abord historiquement et localement situées, telles les normes de l'honneur<sup>42</sup>.

38. J.-L. Briquet, *La Tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997.

39. G. Lenclud, « Des idées et des hommes : patronage électoral et culture politique en Corse », *Revue française des Sciences politiques*, 38 (5), 1988.

40. G. Lenclud, « S'attacher : le régime traditionnel de la protection en Corse », *Terrain*, n° 21, 1993.

## CONCLUSION

Il pourrait être objecté que le cas corse est d'une trop grande spécificité et constitue une exception ; exception qui traduirait alors la résistance d'une culture rétive au processus de modernisation politique. Néanmoins, il convient d'interroger davantage le processus de construction de l'Etat pour expliquer cette exception au système politique français, puisque les clans et l'autorité notabiliaire sont nés avec le développement des institutions étatiques.

De même, les entrepreneurs politiques que sont les mafieux du Sud de l'Italie ne tirent pas leur origine d'une arriération culturelle de cette société, car ils sont apparus précisément au moment de l'établissement d'une autorité centrale sur ces régions. Les systèmes mafieux ne se sont pas développés du fait de l'absence d'Etat, mais plutôt à partir de l'inscription de ces zones en tant que périphérie au sein du pouvoir central (pas d'industrialisation, crise de l'agriculture, etc.). Par conséquent, le développement de systèmes politiques périphériques représente un dénominateur commun à partir duquel il est envisageable de comparer la constitution de la corruption comme rouage politique.

Au sein d'une même nation peuvent coexister des structures politiques différentes selon l'histoire de l'implantation locale des institutions, qui sont autant de cas servant à mettre en relief des comportements politiques différents et susceptibles de constituer la base d'un comparatisme international.

Il est dès lors légitime de s'interroger sur l'intérêt scientifique d'une recherche portant sur l'« enchâssement culturel » de la corruption, tant que la mise en évidence de l'ancrage local de pratiques n'est pas mise au service d'une démarche dès le départ guidée par le comparatisme. En partant d'une théorie du pouvoir, il devient plus aisé de réaliser l'objectif comparatiste de la discipline anthropologique. Cette perspective nous paraît en effet incontournable, à moins de faire des sociétés africaines des sociétés situées à la marge

---

41. M.-F. Lange, *op. cit.*

42. J. Gil traite de l'honneur dans la société corse à partir de son origine segmentaire, et non pas comme d'une particularité qu'on ne retrouverait pas dans d'autres sociétés.

des phénomènes contemporains, point de vue qui apparaît difficilement tenable.

L'analyse des analogies et des différences dans les formes de corruption a le mérite d'engager une réflexion sur les méthodes et les objectifs de l'anthropologie. Amorcer de manière plus récurrente des comparaisons entre sociétés peut mener à des généralisations particulièrement fécondes et à une meilleure appréhension des systèmes politiques dans leur contemporanéité et leur universalité.

Cette démarche — qui évite les pièges de l'africanisme, longtemps enfermé dans la recherche de catégories spécifiques pour appréhender les sociétés africaines — peut en même temps contourner le piège du relativisme qui offre un terrain fertile à l'expansion des discours culturalistes. La corruption doit-elle être considérée comme un objet en soi, ou comme une catégorie du politique ? Ne pas la considérer comme un objet en soi évacue d'emblée l'écueil du culturalisme et permet de mieux saisir comment elle s'articule à l'environnement social et politique.

Cette perspective mène à appréhender plus correctement les interactions entre structures sociales et structures politiques en ne simplifiant pas leurs rapports avec le concept de culture. Ce concept aux effets totalisants et hérité de la tradition ethnologique ne peut, en effet, rendre compte ni de l'hétérogénéité intrinsèque des phénomènes sociopolitiques, ni de l'universalité des catégories qui les expliquent. Il conviendrait plutôt de s'appesantir sur les relations de solidarité familiales et les dépendances économiques qui s'agencent de manière particulière dans chaque société pour ne pas résoudre de manière trop lapidaire la complexité des rapports entre politique et social.

Tarik DAHOUE